

Ordonnance du DFI sur l'analyse génétique humaine (OAGH-DFI)

Modification du ...

Projet pour l'audition, novembre 2009

*Le Département fédéral de l'intérieur
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du DFI du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine¹ est modifiée comme suit:

Description des analyses génétiques qui peuvent être effectuées en fonction du diplôme

Supprimer

...

Analyse	Est autorisé à l'effectuer				
	C	H	I	P	MP
Cancers, prédisposition héréditaire; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors de: – Syndrome cardio-facio-cutané – Syndrome de Costello – Tumeur stromale gastro-intestinale – Cancer colorectal héréditaire non polypoïde – Paragangliome familial/phéochromocytome – Hyperparathyroïdie – tumeur mandibulaire – Leucémie myéломocytaire juvénile – Syndrome de Li Fraumeni – Cancer du poumon – Mastocytose – Néoplasie endocrinienne multiple de type 1, 2a et 2b – Syndrome de Noonan – Maladie de von Hippel-Lindau					x

RS 810.122.122

¹ RS 810.122.122

2009-.....

1

Ajouter par ordre alphabétique

...

Analyse	Est autorisé à l'effectuer				
	C	H	I	P	MP
Syndromes cancéreux familiaux; analyse de mutation directe ou indirecte en cas de prédisposition au développement de carcinome, sarcome, lymphome, leucémie, tumeur nerveuse, mélanocytaire ou embryonnaire					x
Analyses génétiques effectuées dans le but de déterminer l'efficacité d'une thérapie prévue	x	x	x	x	x
Analyses génétiques visant la typisation des groupes sanguins et des caractéristiques tissulaires afin de détecter une maladie génétique ou une prédisposition à une maladie		x	x	x	

...

II

La présente modification entre en vigueur le

Département fédéral de l'intérieur:

Didier Burkhalter